Département des Vosges Arrondissement d'Epinal

COMMUNE de CLEURIE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 22 novembre 2021 à 20h30

Date de la convocation	15 novembre 2021
Date d'affichage de la convocation	15 novembre 2021
Date d'affichage du procès-verbal	25 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Présents:

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. CURIEN Jean-Christophe, M. MELINE Hubert, M. MATHIOT Christophe, Mme VALENTIN Danièle, M. DIDIERLAURENT Fabrice, M. LORENZINI Jean-Claude, EVE Jonathan, Mme Laetitia MOUGEL, Mme DEMANGE Marie, Mme GUERITOT Eléonore, Mme HATTON Martine.

Représentée: Mme MASSON Eléonore, représentée par Mme CLAUDE Marie Helen

Excusé(s): -Absent: -

Secrétaire de séance :

M. CURIEN Jean-Christophe a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste:

Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

La séance est ouverte à 20h35.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Commande:

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu de sa délégation (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.) et *en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020*, signé :

De bon de commande pour le tirage de 1000 affiches représentant l'image de Cleurie, avec la Société Socosprint d'Epinal, pour un montant HT de 1 741,00 €.

04. CREATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT. [089-2021]

Vu les dispositions de l'article L 5711-1, L 5211-5 et L 5214-27 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé Moselle Amont,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges en date du 20 octobre se prononçant sur la création du syndicat mixte Moselle Amont,

Considérant l'intérêt de la communauté de communes de s'associer au sein du syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021,

Considérant la nécessaire consultation des communes membres de la Communauté de Communes des Hautes Vosges,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet de création du Syndicat Mixte Moselle Amont regroupant les EPCI à fiscalité propre suivants :

- la communauté d'agglomération d'Épinal
- la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- La communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges
- La communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales
- La communauté de communes des Hautes Vosges
- La communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Par 14 Voix POUR,

- APPROUVE la création du Syndicat Mixte Moselle Amont,
- ACCEPTE la participation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges au Syndicat Mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 et annexées à la présente délibération,
- PREND ACTE que, sous réserve de l'arrivée à terme de la procédure de scission et de l'accord des deux futures communautés de communes début 2022, la Communauté de Communes des Hautes Vosges et la Communauté de Communes de Gérardmer Hautes Vosges deviendront membres du syndicat à la création de ce dernier.

Le Maire ajoute pour information que la cotisation annuelle pour la communauté de communes s'élève à environ 72 000,00 €.

05. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES. [090-2021]

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état des présentations et admissions en non-valeur établi par la Comptable du Trésor aux dates du 19/10/2021 et 20/10/2021.

Il s'agit d'impayés de la redevance « restauration scolaire » pour l'année 2018, et de locations de terrains communaux pour les années 2015 et 2016.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

 ADMET en non-valeur la liste n° 4116950833 des pièces suivantes, pour un montant total de 7,69 € à inscrire à l'article 6541 (admissions en non-valeur).

Référence pièces	Redevable	Montant à recouvrer
2018 R-7-31	Mme X	2,60 €
2018 R-8-28	Mme. X	2,45 €
2018 R-7-20	M. X	2,64 €
TOTAL		7,69 €

 ADMET en non-valeur la liste n° 5365851333 des pièces suivantes, pour un montant total de 253,67 € à inscrire à l'article 6542 (Créances éteintes).

Référence pièces Redevable		Montant à recouvrer
2015 T-98	Ent. X	127,10 €
2016 T-86	Ent. X	126,57 €
TOTAL		253,67 €

06. BUDGET EAU : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES. [091-2021]

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état des présentations et admissions en non-valeur établi par la Comptable du Trésor aux dates du 19/10/2021 et du 20/10/2021.

Il s'agit d'impayés de la redevance « eau potable » pour les années 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2018.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

• ADMET en non-valeur la liste n° 4116750233 des pièces suivantes, pour un montant total de 1,70 € à inscrire à l'article 6541 (admissions en non-valeur).

Référence pièces	Redevable	Montant à recouvrer
2018 R-1-8	M. X	0,58 €
2018 R-1-115	M. X	0,1€
2018 R-1-125	M. X	0,02€
2018 R-1-154	M.et Mme X	0,3 €
2018 R-1-297	M. X	0,7€
TOTAL		1,70€

 ADMET en non-valeur la liste n° 4511840233 des pièces suivantes, pour un montant total de 79,73 € à inscrire à l'article 6541 (admissions en non-valeur).

Référence pièces	Redevable Montant à recouvre	
2011 R-1-183	Mme X	40,77 €
2011 R-1-183	Mme X	4,97 €
2012 R-1-69	M. X	32,37 €
2012 R-1-69	M. X	1,62 €
TOTAL		79,73€

• ADMET en non-valeur la liste n° 5365640433 des pièces suivantes, pour un montant total de 4 680,66 € à inscrire à l'article 6542 (Créances éteintes).

Référence pièces	Redevable	Montant à recouvrer
2013 R-1-110	Ent. X	845,46 €
2013 R-1-110	Ent. X	563,02 €
2014 R-1-108	Ent. X	783,80 €
2014 R-1-108	Ent. X	517,78€
2015 R-1-108	Ent. X	753,24 €
2015 R-1-108	Ent. X	457,05€
2016 R-1-114	Ent. X	513,56 €
2016 R-1-114	Ent. X	246,75€
TOTAL		4 680,66 €

07. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3: MOUVEMENT DE CREDIT. [092-2021]

Le Maire expose au Conseil municipal :

- Suite au vote de l'état des présentations en non-valeur et des créances éteintes sur le budget principal ;
- Considérant les dépenses liées à la conception d'une image représentant le village de Cleurie ;
 - ⇒ Il convient d'ouvrir les crédits suivants en fonctionnement aux articles 6541 et 6542 par décision modificative sur le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Budget principal			
Chapitre / article / libellé	Montant avant DM n° 3	Décision modificative (+ ou -)	Solde après DM n° 3
022/022 – Dépenses imprévues	2 500,00 €	- 270,00 €	2 230,00 €
65/6541 - Admissions en non-valeur 65/6542 - Créances éteintes	0,00 € 0,00 €	+ 10,00 € + 260,00 €	10,00 € 260,00 €

⇒ Il convient d'ouvrir les crédits suivants en investissement à l'article 2168 - opération 77 par décision modificative sur le budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT – Budget principal			
Chapitre / article / libellé	Montant avant DM n° 3	Décision modificative (+ ou -)	Solde après DM n° 3
2315-23-48 – Travaux lotissement	11 000,00 €	- 1 100,00 €	9 900,00 €
2168-21-77 - Représentation de Cleurie	2 500,00 €	+ 1 100,00 €	3 600,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de valider la décision modificative n° 03-2021 selon la proposition du Maire et résumée dans les tableaux ci-dessus,
- CHARGE le Maire d'effectuer les écritures correspondantes.

08. BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : MOUVEMENT DE CREDIT. [093-2021]

Le Maire expose au Conseil municipal :

- Suite au vote de l'état des présentations en non-valeur et des créances éteintes sur le BP EAU, il convient d'ouvrir les crédits suivants à l'article 6542 par décision modificative sur ledit budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BP EAU			
Chapitre / article / libellé	Montant avant DM n° 1	Décision modificative (+ ou -)	Solde après DM n° 1
011/61521 - Bâtiments publics 011/61523 - Réseaux	500,00 € 4000,00 €	- 4 500,00 €	0,00 €
65/6542 - Créances éteintes	200,00€	+ 4 500,00 €	4 700,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de valider la décision modificative n° 01-2021 sur le BP EAU, selon la proposition du Maire et résumée dans le tableau ci-dessus,
- CHARGE le Maire d'effectuer les écritures correspondantes.

09. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 21 OCTOBRE 2021

Mme Marie Helen CLAUDE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe le Conseil municipal des principaux points abordés lors du Conseil d'école du 21 octobre 2021 qui sera diffusé en annexe de ce compte-rendu :

- ✓ Installation du Conseil d'école et compétences du Conseil d'école,
- ✓ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves du 08/10/2021 (91 % de participation),
- ✓ Effectifs de l'école (52 élèves),
- ✓ Bilan de la rentrée 2021/2022, sécurité PPMS exercice incendie effectué le 23/09/2021 (3 exercices à faire dans l'année, dont 1 attentat-intrusion),
- ✓ Présentation du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté),
- ✓ Activités pédagogiques effectuées,
- ✓ Projets des classes pour l'année,
- ✓ Coopérative scolaire,
- ✓ Règlement intérieur de l'école,
- ✓ Demandes et questions diverses.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Fleurissement

- M. Christophe MATHIOT donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission Fleurissement qui s'est déroulée le 09 novembre 2021 :
 - ✓ Point sur la saison 2021,
 - ✓ Décision de présenter le diaporama fleurissement en dehors de la cérémonie des vœux, sous une autre formule (photos estivales et hivernales de jour). Une visite des décorations hivernales est prévue.
 - ✓ Illuminations de Noël: continuité des actions engagées par M. PERRY (illumination du bâtiment technique, de l'arbre près du monument aux morts, et amélioration de l'éclairage du sapin en bois). M. Jean-Claude LORENZINI est chargé d'organiser l'installation de ces illuminations avec les employés techniques.
 - ✓ Le thème « année 2022 » sera statué lors de la prochaine réunion.
 - ✓ Projets pour 2022.

Commission des Affaires scolaires

Mme Marie Helen CLAUDE rend compte de la réunion organisée le 16 novembre 2021 à La Forge sur l'avenir des écoles de Cleurie, La Forge et Le Syndicat. Cette réunion s'est faite en présence des Maires, des élus aux affaires scolaires, des directeurs(trices) d'école et de l'inspecteur de l'Education Nationale.

- ✓ Avis de la commune de Le Syndicat : maintenir l'école de Julienrupt le plus longtemps possible et en cas de fermeture, les élèves de Julienrupt rejoindront l'école du Centre.
- ✓ L'inspecteur de l'EN précise qu'il n'y aura pas de modification de carte scolaire en 2022 et que toutes les classes seront maintenues.
- ✓ Projection d'un RPI 2 solutions sont envisageables :
 - o Option 2 sites (La Forge et Cleurie)
 - o Option 1 site (La Forge)
- ✓ L'inspecteur propose d'organiser une réunion commune entre les parents d'élèves de La Forge et de Cleurie au printemps 2022, afin de leur exposer les différentes solutions qui peuvent être envisagées.

Mme CLAUDE ajoute qu'une réunion de la commission des affaires scolaires sera prochainement organisée sur le sujet.

11. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire rend compte des différents points abordés lors de la réunion du Conseil communautaire du 20 octobre 2021, dont le procès-verbal a été diffusé à l'assemblée.

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Remerciements de la famille DEMANGE suite au décès de Mme Jeanne DEMANGE, maman de Marie.
- ✓ Le Maire propose d'organiser une réunion de la commission bâtiment dans le cadre l'accessibilité.
- ✓ Le Maire envisage d'organiser une rencontre entre la commission voirie et les habitants du lotissement du Golleton pour la reprise de la voirie.
- ✓ M. Fabrice DIDIERLAURENT propose de demander à l'ATD de faire un état des lieux de la voirie du Golleton, dans le cadre du projet de reprise de voirie. Le Maire émet un avis favorable.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 22h05.

PROCHAINES REUNIONS

lundi 13 décembre 2021 à 20h30 Conseil municipal :

Commission bâtiment : lundi 06 décembre 2021 à 20h30 et ensuite réunion d'adjoints

mardi 21 décembre 2021 à 20h00 Commission Voirie : Commission Culture : ieudi 02 décembre 2021 à 20h00 ♣ Commission Fleurissement : mercredi 01 décembre 2021 à 20h00

Commission Communication : mercredi 01 décembre 2021 à 20h30

Le Maire.

Patrick LAGARDE

Le secrétaire de séance, Jean-Christophe CURIEN